



# A Tous PNC AIR FRANCE

www.unac.asso.fr  
T : 01 48 64 49 29

navigants@unac.asso.fr

jeudi 12 novembre 2009

## AUDIT DU CCE

**Selon la presse, le CCE serait au bord de la faillite !  
Pour éviter la cessation de paiement, une avance de la  
Compagnie sur le versement des subventions 2010 serait  
indispensable.**

Début septembre une information circule dans tous les journaux : **le CCE d'Air France serait au bord de la faillite !** Cette information a de quoi rendre perplexe quiconque suit les publications financières de cet organisme, car le bilan de l'exercice 2008 qui vient d'être publié fait état d'un résultat confortable de plus de dix millions d'euros qui porte ses capitaux propres à plus de 43 millions.

**Pourtant, il ne reste plus d'argent pour passer le dernier trimestre !**

Seule solution pour éviter la cessation de paiement : une avance de la Compagnie sur le versement des subventions 2010.

Pour éviter que ces subventions ne s'écoulent à nouveau dans un panier percé, une majorité syndicale a demandé la constitution d'**un audit destiné à comprendre la situation du CCE** et conditionné le versement de cette avance à l'absence de découverte d'anomalies quelconques. En effet, **le décalage entre les résultats annoncés et la situation réelle interpelle.**

C'est ainsi qu'**un audit a été imposé au CCE** par les syndicats pour éclaircir sa situation. Forcée d'accepter cet audit, la CFDT qui contrôle alors le CCE, a accepté de le reprendre à son compte. Officiellement, si la CFDT a accepté c'est « pour démonter les insinuations malveillantes » qui courraient sur le Secrétaire Général (membre de la CFDT). Sous cette acceptation de façade, une certaine mauvaise volonté (mauvaise volonté certaine !) dans l'accès aux pièces comptables s'est de suite manifestée au

sein du CCE, dans le but de rendre cet audit irréalisable dans le temps imparti.

### **Destitution du Secrétaire Général du CCE**

Pour répondre à ces manoeuvres, une session extraordinaire du CCE s'est tenue le 3 novembre, dont l'objet consistait à démettre le Bureau actuel du CCE et son Secrétaire Général (CFDT) et à élire les membres d'un Bureau temporaire, chargé de permettre la réalisation de cet audit dans des conditions de transparence satisfaisantes. L'ensemble des élus du CCE, hormis ceux de la CFDT bien sûr, a voté pour la désignation au poste de Secrétaire Général de Jean Yves QUINQUENEL, (élu PNT au CE Lignes et au CCE). Il a été choisi pour les compétences dont il a fait montre au sein des Bureaux successifs du CE Lignes, ainsi que pour sa rigueur et sa probité. **C'est la première fois en plus de 60 ans d'existence du CCE qu'un PN occupe le poste de Secrétaire Général.**

À l'**UNAC**, nous connaissons bien ce nouveau Secrétaire Général du CCE temporaire puisque cela fait près de 10 ans que nous menons ensemble la politique du CE Lignes. La confiance dont il jouit parmi les personnels et les élus au sein de la Compagnie, devrait lui permettre de rassurer les personnels du CCE actuellement désespérés, mais aussi de rassurer les salariés d'Air France et les banquiers pour élaborer avec ces derniers un plan de sortie accepté par les syndicats. La mission de ce Secrétaire Général PN est temporaire, mais elle doit permettre aux syndicats seuls de reformer une nouvelle plateforme syndicale de ges-

tion munie d'un nouveau projet, d'où sera issu le prochain Secrétaire Général. La nomination d'un Secrétaire Général temporaire du CCE issu du CE Lignes ne signifie en rien une « main mise » du CE Lignes sur le CCE. Cela montre simplement que la gestion exemplaire du CE Lignes effectuée par les syndicats de navigants est reconnue par tout le monde et par tous les syndicats (sauf par la CFDT bien sûr) d'Air France.

### **Que deviennent les subventions versées par AF ?**

Le constat des défaillances du CCE, les salariés d'Air France l'ont fait depuis longtemps. Plus que les batailles de chiffres, ce qui intéresse les salariés c'est : « pourquoi un organisme collecteur d'un budget de 63 millions d'euros, parvient à ne proposer que si peu de prestations » ? ; « pourquoi les autres CE ne proposent-ils pas de bons cadeaux de Noël, de rentrée scolaire, etc., alors que le CE Lignes le fait » ? ; « pourquoi les tarifs et les prestations des restaurants d'entreprises gérés par les autres CE sont-ils moins intéressants que ceux de la cité Air France » ? ; « pourquoi le CCE ne proposent-il pas un catalogue de vacances aussi étendu que le CE Lignes » ? Des questions légitimes auxquelles les secrétaires généraux qui se sont succédés au CCE ces dernières années, qu'ils soient issus de FO, de la CGT ou de la CFDT ont jusqu'à présent unanimement répondu : c'est la faute des navigants !

### **Réponse facile, mensongère et délétère pour la cohésion des personnels.**

En 1999, l'**UNAC**, le SNPL et le SNPNC, constituant l'« **Alliance PN pour le CE** », ont opté pour la gestion autonome de subventions versées par la Compagnie au CE Lignes. Précédemment, le Comité Central d'Entreprise collectait l'ensemble des subventions et les redistribuait à chacun des Comités d'Entreprise, (il y en a eu jusqu'à 22, il n'y en a plus que 8 aujourd'hui) selon des critères qui lui étaient propres. L'alliance syndicale (PNT et PNC) en charge du CE Lignes a décidé de faire appliquer la loi, la fameuse « inversion des flux ». En 2002,

Patricia KALFON, déléguée **UNAC** et secrétaire du CE Lignes de l'époque (actuelle secrétaire adjoint du CE Lignes) assignait JC. SPINETTA en justice, pour que les subventions dédiées aux personnels rattachés à notre CE, soient directement versées à notre CE. Sur cette base, nous avons soutenu, avec le succès que vous connaissez, **une politique volontariste** pour, d'une part, obtenir que **le niveau des subventions** soit strictement **le même** pour chaque salarié d'Air France et, d'autre part, **développer des prestations mieux adaptées aux navigants**.

Devant le niveau et la qualité des prestations distribuées par le CE Lignes, enviées par tous les salariés des autres établissements, nos opposants syndicaux n'ont trouvé qu'une réponse, médiocre, et que l'on pourrait trouver outrageante à l'égard de l'intelligence des salariés : il y aurait un CE riche et des CE pauvres ! En laissant entendre par un léger **glissement sémantique** qu'il y aurait un CE **de** riches et des CE **de** pauvres. Mais **à aucun moment**, c'est ce qui est le plus choquant, **ils ne se sont penchés sur les motifs de l'échec de leur gestion**.

### **Quelques exemples**

Avec **le même montant de subvention par individu**, le CE Lignes, qui a fait partir cette année autant d'enfants que le CCE, s'est doté en 2006 d'un logement qui lui a coûté moins de 150 000 euros, cependant que le nouveau programme de gestion des vacances jeunes et familiales du CCE devrait coûter près de cinq millions ! Ce montant s'ajoutant aux dépenses de plus de trois millions engagées il y a 6 ou 7 ans pour les mêmes activités.

La quasi totalité des subventions que reçoit le CCE se trouve absorbée par la masse des employés du CCE et des CE qui sont sous sa tutelle. Entre 1995 et 2005, les effectifs du CCE ont augmenté de plus de 50 %. Dans ces conditions, la masse salariale absorbe plus de 90 % des subventions versées par Air France.

---

**Au bout du compte, les victimes de tout ce « pataqués » ce sont les salariés d'Air France membres du personnel Sol, qui depuis des années doivent se contenter de quelques tickets de cinéma pendant que les navigants (et les quelques agents sol rattachés à notre CE) bénéficient d'un grand nombre d'avantages. S'il y a des différences dans les prestations dont bénéficient les uns et les autres, ce n'est pas parce que les navigants seraient dans un CE riche pendant que les autres auraient des CE pauvres. Rappelons-le une nouvelle fois, les subventions sont réparties de façon égalitaires entre tous les CE, il y a donc une même somme attribuée au titre des subventions à chaque salarié d'Air France. La différence vient de la Gestion de ces subventions ! Quand elles sont gérées par l'équipe en place depuis maintenant plus de 10 ans, au CE Lignes, ces subventions retournent aux salariés dans leur presque totalité. Quand elles sont gérées par le CCE... ?**

**Si les élus syndicaux sont responsables, il n'en demeure pas moins que la Direction l'est aussi. Comment a-t-elle pu laisser la situation dériver ainsi ? Comment a-t-elle même pu soutenir la politique du CCE ? Dans quel but ?**